



Politique familiale, politique sociale : quelle différence ?

Reconnaître le rôle central des familles pour la société

La famille remplit une fonction vitale pour la société pour sa pérennité, la formation et l'humanisation des personnes et leur insertion sociale. Elle a besoin de conditions favorables (économiques, sociales, culturelles...) pour pouvoir la remplir. La famille est une affaire publique : ce qui soutient la famille est bon pour la personne et pour la société, ce qui l'affaiblit nuit à la personne et à la société.

La politique familiale vise à favoriser, par une action transversale, les conditions pour que la famille puisse remplir sa fonction et à affirmer publiquement la valeur de cet objectif. Elle rassemble les mesures prises en faveur des familles pour leur permettre d'accueillir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, rendre la vie quotidienne des familles plus simple, favoriser le rôle des deux parents dans l'éducation des enfants, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale... La politique familiale relève de la prévention. Elle favorise la solidarité, la bonne santé des familles.

Le principe de solidarité horizontale

Le principe de base de la politique familiale est la solidarité de l'ensemble de la société au profit des couples ayant des enfants. Ce principe assure la compensation des charges liées à l'accueil et à l'éducation des enfants. Ces charges et l'investissement éducatif sont des investissements pour la collectivité. Le mécanisme de solidarité à l'égard des familles ayant des enfants limite la diminution de leur niveau de vie par rapport à celui des foyers disposant des mêmes revenus mais ne supportant pas les mêmes charges d'enfants.

Les allocations familiales se fondent sur ce principe et son caractère universel : la politique familiale s'adresse à toutes les familles et les allocations familiales concernent tous les enfants, indépendamment de leurs parents (quels que soient les revenus, tous ont des charges éducatives équivalentes). Un tel principe serait mis en cause si les allocations familiales étaient mises sous conditions de ressources.

Une natalité durablement équilibrée est un enjeu économique et social majeur. Aujourd'hui, les Français ont moins d'enfants qu'ils le souhaiteraient, les familles plus nombreuses peinent à mener à bien leurs tâches et l'ascenseur social y fonctionne moins bien. Le principe de solidarité horizontale est le seul à même de mobiliser toutes les classes de la population. Sinon le risque est grand de faire des enfants une « affaire de pauvres ».

Le principe de solidarité horizontale est distinct, mais complémentaire, de la solidarité verticale qui, elle, s'exerce au bénéfice des familles vulnérables.

La politique actuelle

Les chiffres des versements effectués par les CAF montrent :

- le poids des aides sociales (plus largement, les dépenses sociales, branche famille comprise, représentaient en 2005, près 400 milliards €, soit 22,7 % du PIB)
- l'importance des versements effectués à des structures par rapport à ceux faits au bénéfice des familles
- la diversité des objectifs : soutien aux familles, lutte contre la précarité et aide à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Ceci pose la question de la visibilité du caractère familial de la politique suivie : les charges de la branche famille ne relèvent-elles pas de plus en plus de la politique sociale, avec une tendance forte à soumettre ces prestations à conditions de ressources ? De plus, les mérites et les principes de la politique familiale sont moins bien perçus par nos contemporains. Ceux-ci sont, en effet, très sensibles à la dimension sociale de l'action publique.

Sur le fond : une confusion croissante entre politique sociale et politique familiale

La famille est d'abord une question qui relève positivement de la société, avant d'être une affaire d'individus. La distinction entre politique familiale et politique sociale, détermine la distinction entre préventif et curatif.

La politique familiale, si elle ne se limite pas à des questions économiques, vise cependant à optimiser les conditions d'accueil des enfants. D'où l'importance de l'aide aux familles pour une stabilité matérielle qui soutienne leur niveau de vie. Il ne faudrait pas que famille avec enfants soit synonyme de perte importante de niveau de vie, voire de pauvreté... Par ailleurs il importe de veiller à soutenir l'éducation des enfants jusqu'à ce que leurs études leur permettent une qualification professionnelle qui les conduise à l'autonomie et éviter qu'ils soit confrontés à une situation d'exclusion, qui nécessiterait de recourir à une politique sociale.

Justement, cette solidarité sociale (verticale) vise à assurer la redistribution des ménages les plus aisés vers les plus démunis, par le biais de l'impôt ou des prestations sous conditions de ressources.

Politique familiale et politique sociale ne s'opposent pas : elles se complètent. Certaines situations connues par les familles rendent nécessaire une action publique sociale.

Entretiennent la confusion et la moindre lisibilité de la politique familiale :

- le fait que la politique sociale mobilise des moyens financiers infiniment plus importants que la politique familiale,
- le fait qu'une partie des dépenses comptabilisées pour la famille relèvent en fait de la politique sociale,
- les ressources de la branche famille servent à diminuer le déficit de la politique sociale alors qu'elles pourraient servir à renforcer la politique familiale,
- l'Etat-providence vise une égalisation arithmétique des conditions de vie des individus considérés comme tels, parfois au détriment des besoins réels des familles.

La politique familiale constitue un élément essentiel pour combattre, par la prévention, les nouvelles formes de pauvreté. Les difficultés que rencontrent les familles nombreuses, dont la contribution sociale et économique n'est plus à démontrer, pourraient être aplanies par la politique familiale.

La politique sociale devrait être temporaire. Elle vise à faire sortir des individus de la pauvreté, voire à éradiquer cette dernière, alors que la politique familiale, de par sa fonction dans la société, est nécessairement pérenne.

Enjeu européen d'un Politique Familiale (Débat lors de l'AG de l'UNAF les 21-22 juin 2008)

La politique familiale n'est pas l'un des objectifs prioritaires de l'Union Européenne : dans la moitié des constitutions de 27 états membres le mot famille ne figure même pas. Les choses pourraient changer rapidement et de nombreux économistes et politiciens commencent à s'alarmer du taux de fécondité européen moyen de 1,5 enfant par femme alors que les familles souhaiteraient avoir 20% d'enfant en plus, mais ne les ont pas pour des raisons économiques. L'effet le plus notable est que la population de l'Europe se stabilisera à 500 millions d'habitants à l'horizon 2025, mais dans le même temps devra financer 50 millions de retraites supplémentaires.

Certains demandent la reconnaissance du travail social des parents : « Il faut donner aux parents qui le souhaitent le choix de travailler ou non, sans aucune pression. Il faut permettre à ceux où celles qui souhaitent s'arrêter quelques années, la possibilité de le faire sans aucune pénalité. Il s'agit seulement de reconnaître le travail social de la mère ou du père de famille ». Il faut poser le problème en d'autres termes : « Quel serait le coût pour l'Europe d'une absence de politique familiale ? ». Ce n'est qu'en créant une solidarité horizontale entre ceux qui ont charge d'enfants et ceux qui ne l'ont pas, que l'on fera remonter le taux de fécondité à un niveau qui permettra le renouvellement des générations et contribuera à conserver un équilibre entre actifs et retraités.